



Atelier préparatoire de la Journée du 18 Décembre 2019 du Collège de la Société Civile du PFBC

TERMES DE REFERENCES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au sortir de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 1992, les trois grandes conventions adoptées ont fortement influencé la façon dont les Etats ont par la suite considéré leurs ressources forestières.

Le sommet de Johannesburg en 2002, tenu dans les lendemains de l'adoption de la Déclaration de Yaoundé 1999, a réitéré l'engagement de la Communauté Internationale envers le Développement Durable et permis la création entre autres, du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Ce partenariat était alors mis en place, pour soutenir les efforts de conservation et de gestion durable des forêts d'Afrique Centrale, **et augmenter l'efficacité des programmes et des initiatives de ses membres, en favorisant le dialogue, la collaboration et la communication entre eux.**

Sa nouvelle structure de gouvernance, validée lors de la 16^{ème} Réunion des Parties tenue à Kigali en novembre 2016, a prévu le regroupement des acteurs en collèges, dont celui de la Société Civile.

Sous la Facilitation du Royaume de Belgique qui redonne vie à ce partenariat, une attention particulière est accordée aux forêts et aux populations dépendant des ressources forestières, ainsi qu'au rôle dévolu aux acteurs de la société civile pour accompagnement des politiques. Cela a pour effet d'amener les pays à relever leur niveau d'engagement permanent à œuvrer pour un développement économique et social durable, tel que susceptible d'être assuré au moyen de la conservation, la gestion durable des forêts et la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en tenant compte d'assurer le bien-être des populations, et en cohérence avec l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

En effet, le défi de l'amélioration des conditions de vie des PACL et de la traçabilité de ces investissements appelle à la responsabilisation à tous les niveaux et au partage du pouvoir entre les parties prenantes, car, de nombreuses initiatives sont effectivement développées dans le Bassin du Congo, certaines accompagnées ou non par des acteurs de la société civile. Bien plus, nos Etats ont pris de nombreux engagements, appelant les acteurs de la

société civile à l'accompagnement de leur mise en œuvre, avec en bonne place, le souci de l'amélioration des conditions de vie des PACL

Cela appelle à ce que la société civile puisse tenir au mieux son rôle d'avant-garde en s'appropriant effectivement les différentes initiatives mises en œuvre dans le cadre des thématiques sus évoquées. Bien plus, elle attendue dans la mobilisation de l'expertise dont elle dispose, pour doter les pays et la sous-région, de standards élaborés de manière participative à l'échelle sous régionale, lui permettant de disposer d'un outil qui entre autres servira à mieux lancer des alertes à toutes les phases des projets (élaboration, mise en œuvre), lesquels standards participeraient également au suivi évaluation des impacts attendus des investissements dédiés à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et aux PACL.

Ceci suppose que la société civile est à même, d'une part, de faire son auto évaluation pour lever les pesanteurs qui plombent son déploiement efficace et, d'autre part de s'approprier les thématiques émergentes et pertinentes en lien avec la mise en cohérence entre la conservation et le développement socioéconomique en vue, non seulement de pouvoir élaborer des notes de position et des idées de projets conséquentes mais aussi de contribuer à l'élaboration des standards d'évaluation de l'impact socio environnemental des investissements en milieux forestier.

C'est dans ce contexte, et tenant compte du fait que la conservation a été retenue comme un outil de lutte contre les changements climatiques dans le Bassin du Congo d'une part, et que nos Etats sont appelés, avec toutes les autres parties aux trois conventions des Nations unies sur les changements climatiques, à relever leur niveau d'ambition climatet, qu'est prévu d'être organisé la 18 décembre 2019, **LA JOURNÉE SPÉCIALE DU COLLÈGE SOCIÉTÉ CIVILE**. Dans le cadre de la marche vers ladite journée, il sera organisé un atelier préparatoire, objet des présents termes de référence.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global du présent atelier est de :

Renforcer les capacités de lanceurs d'alertes de la société civile par le biais de l'appropriation des thématiques émergentes telles qu'elles développent le lien à entretenir entre la conservation, la gestion durable des forêts, la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques d'une part, et d'autre part le développement socioéconomique des communautés riveraines des forêts, en vue non seulement d'adopter des notes de position, de relever les bonnes pratiques et des idées de projets, mais aussi de contribuer à l'élaboration de standards pour l'évaluation de l'impact socio environnemental des investissements en milieu forestier.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

De manière spécifique, il s'agira de :

- 1- échanger sur l'auto-évaluation des capacités de lanceurs d'alertes et celles de mobilisation de ressources des membres du collège société civile du PFBC ;
- 2- s'approprier certaines thématiques émergentes et initiatives pertinentes en cohérence avec la conservation, la gestion durable des forêts, la lutte contre les changements climatiques notamment :

- la feuille de route de la foresterie participative et sa boîte à outils ;
- la prise en compte des droits et l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones ;
- la tenure foncière (Accaparement des terres, sécurité foncière, et aménagement ...) ;
- le Protocole de Nagoya (APA et valorisation des savoirs traditionnels et connaissances associés) ;
- l'agenda Post 2020 et le Processus de préparation du New Deal Humanity and Nature ;
- la lutte anti braconnage, la criminalité faunique, la paix et la biosécurité ;
- la conversion des forêts par les projets structurants et conservation de la biodiversité ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- l'économie verte ;
- la transformation et le commerce des produits forestiers ;
- la crise climatique mondiale et le relèvement de l'ambition climatique ;
- la feuille de route de N'Djamena sur la transhumance ;
- le mécanisme REDD+ et la finance climatique (Fonds Vert Climat, F2BC, Bonn Challenge, MDD etc.) ;
- la protection des droits des PAFL par rapport aux dynamiques de conservation, de gestion durable des forêts et de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et en lien avec la convention 169 de l'OIT et la DNUDPA de 2007 ;
- l'expérience des acteurs de l'Afrique de l'Ouest en matière d'adaptation aux changements climatiques ;
- les liens à établir entre la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques et catastrophes ainsi que leurs enjeux pour le Bassin du Congo.

3- la mise en place de standards destinés à évaluer la conformité de la mise en œuvre des interventions des différents acteurs dans la sous-région et chacun des pays, pour la mise en œuvre des CDN, le relèvement de l'ambition climatique, et l'amélioration des conditions de vie des PAFL.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les participants:

- ont auto-évalué leurs capacités en tant que membres de la société civile à jouer leur rôle de lanceurs d'alertes et celui de mobilisation des ressources ;
- se sont appropriés les thématiques émergentes en lien avec la préservation de la biodiversité et la gouvernance forestière en l'occurrence celles reprises en objectifs spécifiques des présents TDRs ;
- et ont jeté les bases du draft zéro des standards pour l'évaluation de l'impact socio environnemental des investissements en milieu forestier.

MÉTHODOLOGIE

Les TDRs sont élaborés et adoptés par la Task Force, réunie à Kigali les 10 et 11 septembre 2019.

Les thèmes à débattre sont organisés en sessions et en panels. Les discussions en plénières sont suivies des travaux en groupes.

A l'issue de l'atelier, les résultats-clés seront identifiés sous forme de notes de positions, de bonnes pratiques, ou d'idées de projets fédérateurs.

Au terme de l'exercice d'appropriation des thématiques, un draft zéro des standards pour l'évaluation de l'impact socioéconomique des investissements réalisés en milieu forestier et en lien avec la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC est examiné.

LIEU

L'atelier aura lieu à Douala du 29 Octobre au 02 Novembre 2019.

NOMBRE DES PARTICIPANTS

L'atelier regroupera une quarantaine de participants (y compris les intervenants et l'équipe logistique).

Profil des participants

Membres du Collège de la Société Civile (CEFDHAC, ACRN, CEEAC, REPAR, REFADD, REPALEAC, REJEFAC, SEEAC, RERAC, RECIEAC, ROSCEVAC, REFACOF, RECTRAD, RACCC), ayant une expérience ou développant des activités pertinentes dans les domaines de la conservation, de la gestion durable des forêts ou de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, la défense des droits des PAFL, le développement des standards et leur suivi-évaluation.

Intervenants

- Les partenaires au développement qui développent des projets et initiatives dans l'un des domaines retenus ;
- Les acteurs de la société civile et les parties prenantes ayant développé des bonnes pratiques à partager, et/ou porteuses d'idées de projets fédérateurs.